

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

1. Identification de la substance/préparation, de la société/entreprise

Nom et/ou code produit : CEGEPLAC DI

Producteur / Fournisseur : CÉGÉCOL S.N.C.
 34, avenue Léon Jouhaux
 92164 Antony
 France

Tél. : 33 (0) 1 46 11 51 15
 Fax: 33 (0) 1 46 66 49 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Madame Meiners
 claudia.meiners@ant.akzonobel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

Utilisation du produit : Colle contact néoprène liquide

2. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse conformément à la directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : F; R11
 Xi; R36/38
 R67
 N; R51/53

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux et la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dangers pour l'environnement : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

<u>Nom chimique*</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification</u>
Acétone	67-64-1	200-662-2	10 - 25	F; R11 Xi; R36 R66, R67 [1] [2]
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	265-151-9	10 - 25	F; R11 Xn; R65 R67 N; R51/53 [1] [2]
naphta léger (pétrole), hydrodésulfuré et désaromatisé	92045-53-9	295-434-2	10 - 25	F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67 N; R51/53 [1]
Acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	2.5 - 10	F; R11 [1] [2]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

Hydrocarbures cycloparaffiniques	92062-15-2		2.5 - 10	Xi; R36 R66, R67 F; R11 Xn; R65 Xi; R38 R67	[1]
toluène	108-88-3	203-625-9	2.5 - 10	N; R51/53 F; R11 Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67	[1] [2]
4-tert-butylphénol	98-54-4	202-679-0	< 1.0	C; R34 Xi; R36/37/38 N; R51/53	[1]

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

4. Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres
NE PAS utiliser d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant de l'incendie atteindre les égouts ou le milieu aquatique environnant.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Déversement accidentel** :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation

: Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable.

Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Stocker entre les températures suivantes: 10 à 30°C (50 à 86°F). Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'incendie.

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Mesures techniques

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des composants

Limites d'exposition professionnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

Acétone	INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites réglementaires indicatives VME: 1210 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie VME: 500 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie
naphta léger (pétrole), hydrotraité	INRS (France). VME: 288 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes
Acétate d'éthyle	INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives VME: 1400 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie VME: 400 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie
toluène	INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives VLE: 550 mg/m ³ 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VLE: 150 ppm 15 minute(s). Forme: Risque d'allergie VME: 375 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie VME: 100 ppm 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.
Recommandé : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque à filtre type A/P2 (gaz et vapeurs de composés organiques, point d'ébullition > 65°C)
- Protection de la peau** : Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
Recommandé: > 8 heures Temps avant transpercement: Gants en nitrile (conforme à la norme NF EN 374)
Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.
Recommandé lunettes de sécurité avec protections latérales (conforme à la norme NF : EN 166)
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide.
- Odeur** : Caractéristique.
- Couleur** : Beige. Translucide [Pâle]
- pH** : Non disponible.
- Masse volumique** : 0,81 g/cm³
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide.
- Limite inférieure d'explosivité** : Seuil minimal: 0,6%
Seuil maximal: <=13%
- Point d'ébullition** : 63°C (145,4°F)
- Température d'auto-inflammation** : >200°C (>392°F)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
- Conditions à éviter** : Non disponible.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Possible traces de monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.
- Contact avec la peau** : Irritant pour la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Toxicité aiguë

<u>Nom des composants</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Dosage</u>	<u>Exposition</u>
acétone	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	D ₁₀ Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	D ₁₀ Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	5 mL/kg	-
naphta léger (pétrole), hydrotraité	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

acétate d'éthyle	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	>20 mL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5620 mg/kg	-
	Dlmin Sub-cutané	Rat	5 g/kg	-
toluène	DL50 Cutané	Lapin	14100 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	1332 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1960 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
	DL50 Non déclaré	Rat	6900 mg/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	2,5 mL/kg	-
	TDLo Orale	Rat	800 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	900 mg/kg	-
	TDLo Orale	Rat	800 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	1 g/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	750 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	600 mg/kg	-
	4-tert-butylphénol	DL50 Cutané	Lapin	400 mg/kg
DL50 Intra-péritonéal		Rat	2520 uL/kg	-
DL50 Orale		Rat	225 mg/kg	-
DL50 Orale		Rat	3250 uL/kg	-

12. Informations écologiques

Informations écologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés écotoxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom des composants

Résultat

Espèces

Exposition

acétone	Aiguë CE50 23,5 à 23,9 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 5,54 à 6,33 ml/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Daphnie - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	Aiguë CL50 7810000 ug/L Eau douce	Daphnie -	48 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

	douce	Daphnia cucullata	
	Aiguë CL50 7460000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
	Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Alburnus alburnus	96 heures
	Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 39000 à 53000 ul/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
acétate d'éthyle	Chronique NOEC 16,2 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 819000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 786000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 778000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 698000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 660000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 560000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 484000 à 602000 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 425300 à 500000 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 295000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 230000 à 250000 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 230000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	48 heures
	Aiguë CL50 212500 à 225420 ug/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	96 heures
	Aiguë CL50 175000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures
Aiguë CL50 154000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia cucullata	48 heures	
toluène	Aiguë CE50 6880 à 9830 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

	Aiguë CE50 6780 à 7810 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CE50 6000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CE50 19600 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 36,2 à 44,6 mg/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 17,03 à 19,05 mg/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Aiguë CL50 6780 à 7810 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 6410 à 7180 ug/L Eau de mer	Poisson - Oncorhynchus gorboscha	96 heures
	Aiguë CL50 15,53 à 17,16 mg/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 5800 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Aiguë CL50 5500 ug/L Eau douce	Poisson - Oncorhynchus kisutch	96 heures
	Aiguë CL50 310000 à 420000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 97700 à 174700 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 13 à 15 mg/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus	96 heures
	Aiguë CL50 86300 à 174700 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 7,3 ul/L Eau de mer	Poisson - Morone saxatilis	96 heures
4-tert-butylphénol	Aiguë CE50 3900 à 4500 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 5140 à 5620 ug/L Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.





Catalogue Européen des Déchets : 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Oui.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autre information:
Classe ADR/RID	1133	Adhésifs (à un point d'éclair au-dessous de 23°C et visqueux selon 2.2.3.1.4) (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum)	3	III		Numéro d'identification du danger 33
Classe ADNR	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable (acétone)	3	III		-
Classe IMDG	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid (Acetone)	3	III		-
Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid (Acetone)	3	II		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Facilement inflammable, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

: R11- Facilement inflammable.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

: S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23- Ne pas respirer les vapeurs.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S33- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Notes

: Ce produit est destiné exclusivement à des utilisateurs professionnels. En cas d'application inappropriée, il existe un risque d'explosion et par conséquent de danger de mort. Le produit est facilement inflammable et le mélange résultant, gaz/air, explosif. Selon les instructions de sécurité afférentes, l'usage n'est possible que dans des lieux bien ventilés. Pour l'application sur de grandes surfaces, et aux endroits où une tierce personne pourrait être en contact avec le personnel autorisé, des pancartes d'avertissement avec "Attention: risque d'explosion, danger d'incendie! Il est formellement interdit de pénétrer avec du feu, de fumer ainsi que d'utiliser toute source d'ignition." doivent être installées à une distance suffisante. L'inhalation prolongée peut porter atteinte à la santé. Une attention particulière doit être portée à la fiche de données de sécurité et aux instructions des associations de sécurité gouvernementales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CEGEPLAC DI

Maladie professionnelle / maladies professionnelles	: Acétone naphta léger (pétrole), hydrotraité Acétate d'éthyle toluène	RG 84 84 84 RG 4bis
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	
Remarque	: Contient : colophane. Peut déclencher une réaction allergique	

16. Autres informations

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 :

- R11- Facilement inflammable.
- R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R48/20- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R34- Provoque des brûlures.
- R36- Irritant pour les yeux.
- R38- Irritant pour la peau.
- R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
- R36/37/38- Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Date d'impression : 11.04.2008

Date d'édition : 11.04.2008

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

CÉGÉCOL S.N.C., Avenue Léon Jouhaux, F-92164 Antony // <http://www.cegecol.com>

Date d'édition : 11.04.2008

Page 10 de 10